

Ma Communauté  
de Communes**DECISION DU PRESIDENT N° 2023D02**

Ayant pour objet une demande de subvention au Département de la Charente Maritime,  
à la Banque des Territoire dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain  
pour l'étude de faisabilité du projet d'agrandissement du bâtiment  
du cinéma Le Palace à Surgères

**Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-07-04 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la  
Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-07-09 en date du 16/07/2020 visée au  
contrôle de légalité le 20/07/2020, portant autorisation au Président à formuler les  
demandes de subvention auprès des organismes publics ou privés relatives aux projets  
validés par le Conseil communautaire,

Vu que cette même décision autorise également le Président à répondre aux appels à  
projets et appels à manifestation d'intérêt par lettre d'intention ou lettre de candidature,

Vu la Délibération du Conseil Communautaire n°2022-12-02 en date du 20/12/2022 visée au  
contrôle de légalité le 27 décembre 2022 approuvant le lancement d'une étude de  
faisabilité pour l'extension du bâtiment abritant le cinéma Le Palace à Surgères,

Vu la Convention cadre Petites Villes de Demain valant opération de Revitalisation du  
Territoire (ORT) co-signée avec la Ville de Surgères le 28 septembre 2022,

**Considérant** que ce projet est inscrit dans le dispositif Petite Ville de Demain, co-signé entre  
la Communauté de communes Aunis sud et la Ville de Surgères et qu'à ce titre les études  
envisagées peuvent prétendre à une subvention de la part du Département de la Charente  
Maritime et de la Banque des Territoires,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

D'approuver le plan de financement ci-dessous concernant le financement d'une étude  
de faisabilité pour l'agrandissement du bâtiment abritant le cinéma Le Palace à Surgères :

## AR Prefecture

017-200041614-20230111-2023D02-DE  
Reçu le 11/01/2023

Dépenses	HT	Financement		
Etude de faisabilité pour l'agrandissement du bâtiment abritant le cinéma Le Palace (Devis SEMDAS)	32 550 €	Département de la Charente Maritime	9 765 €	30 %
		Banque des Territoires	16 275 €	50 %
		<b>Total des subventions sollicitées</b>	<b>26 040 €</b>	<b>80 %</b>
		Fonds propres : Cdc Aunis sud	6 510 €	20 %
<b>Total des études HT</b>	<b>32 550 €</b>	<b>Total financement</b>	<b>32 550 €</b>	<b>100 %</b>

**ARTICLE 2 :**

De procéder, au dépôt d'une demande de subvention de **9 765 €** auprès du Département de la Charente Maritime, pour l'étude de faisabilité pour l'agrandissement du bâtiment abritant le cinéma Le Palace à Surgères, étude confiée à la SEMDAS pour un montant de 32 550 € HT.

**ARTICLE 3 :**

De procéder, au dépôt d'une demande de subvention de **16 275 €** auprès de la Banque des Territoires, pour l'étude de faisabilité pour l'agrandissement du bâtiment abritant le cinéma Le Palace à Surgères, étude confiée à la SEMDAS pour un montant de 32 550 € HT.

**ARTICLE 4 :**

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023 et de réaliser cette étude en 2023.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Président est autorisé à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente décision.

**ARTICLE 6 :**

Mademoiselle le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
- Service de gestion comptable de Ferrières,
- Monsieur le Président du Département de la Charente Maritime,
- Banque des Territoires.

Fait à Surgères, le 11 janvier 2023

Le Président,

Jean CORIOUX



**AR Prefecture**

017-200041614-20230111-2023D02-DE  
Reçu le 11/01/2023

**Télétransmission de la décision en préfecture.**

sous le numéro : 017-200041614-20230111-2023D02-DE

le 11 JAN. 2023

**Date de publication** sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud :

12 JAN. 2023

**Auteur de l'acte** : Jean GORIOUX Président de la Communauté de Communes Aunis Sud

**Délais et voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La décision peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20230111-2023D02-DE  
Reçu le 11/01/2023

Le gestionnaire du cinéma de Surgères a fait réaliser par le cabinet spécialisé Ciné Conseil une étude de marché. Elle conclut à la viabilité d'un équipement avec 3 salles de cinéma dont une de 230 places. Le rapport d'étude daté de fin 2019 est jugé valable malgré la crise sanitaire.

Ainsi, la CdC Auris Sud souhaite que l'actuelle salle Le Palace soit requalifiée et qu'une extension soit créée; avec éventuellement la possibilité d'accueillir les spectacles vivants dans une des salles.

La présente mission a pour objectif de compléter ces éléments fonctionnels par l'analyse des aspects techniques pour rénover le bâti existant (mises aux normes, optimiser les performances thermiques et énergétiques...) et le dimensionnement de l'extension dans le respect du secteur patrimonial remarquable du centre-ville.

Opération	Extension / rénovation du cinéma Le Palace
Mission	Étude opérationnelle
Commune	SURGERES

### DECOMPOSITION DES JOURS

Décomposition - Contenu

Journées

	ITF	SEMDAS
<b>CONTACTS AVEC LE MOA</b>		
4 réunions avec la directrice de la culture ou le Cotech (préparation, animation compte rendus)	1	4
2 échanges avec le gestionnaire (directeur en cours de recrutement)	0,5	1,5
2 réunions avec les élus de la CdC : préparation, document synthétique de présentation, comptes rendus	1	2
<b>Pré-programme</b>		
analyse des besoins en terme de travaux de rénovation, proposition d'aménagement		4
dimensionnement de l'extension, proposition d'implantation, liaisons fonctionnelles		3
insertion urbaine de l'extension sur la base de l'approche du CAUE, prescriptions urbaines, paysagères et architecturales	2	3
performances visées		2
pertinence d'une mutualisation salle de ciné et salle de spectacle		3
<b>Analyse technique du bâtiment</b>		
Visite	1	1
Analyse des plans, diagnostics et synthèse des conséquences sur le projet	1	1
proposition de complément ou d'actualisation des études : notamment les diagnostics amiante/plomb et termites	0,5	1
audit thermique et énergétique du bâtiment et des équipements (visites techniques de relevés et instrumentation)	6	
recensement et implantation des réseaux		1
<b>Analyse réglementaire (PLUiH, incendie, normes) mais aussi archéologie préventive, SPR</b>		
synthèse des éléments dimensionnant pour le projet		2
contact SDIS		0,5
échanges avec le SDAP, la DRAC		1,5
<b>Analyse financière</b>		
Validation de l'estimation de l'étude financière en terme de travaux	2	3
Estimation bilan global, des subventions potentielles	1	1,5
<b>Elaboration d'un calendrier opérationnel d'opération détaillé</b>		1,5
<b>Total journées</b>	<b>16,0</b>	<b>36,5</b>

Coût journée	€ HT	620	Coût total€ HT	9 920 €	22 630 €
			Coût total€ TTC	11 904 €	27 156 €

MONTANT DES HONORAIRES	32 550,00	€ HT
T.V.A. (20%)	6 510,00	€
<b>MONTANT TTC</b>	<b>39 060,00</b>	<b>€</b>

